



## Auxiliaire de vie profiteuse

Par **antartica**, le **25/05/2016** à **11:53**

**BONJOUR** **marque de politesse** [smile4]

Je viens demander de l'aide, des conseils pour gérer une situation difficile.

Voilà j'ai un oncle célibataire sans enfant et vivant seul en Italie pensionné pour un handicap de problème de vue

Il a embauché une roumaine ( la première ) qui est restée chez lui 3 mois, le servait, vivait sous le même toit et qui est partie avec comme " héritage " le testament de sa maison !!!!

Nous avons réussi à annuler le testament chez le notaire mais voilà que sa soeur a prit le relais !!!! Il faut savoir qu'elle est embauchée légalement, perçoit un salaire est nourri, logé et blanchi ..... En instance de divorce en Roumanie, elle veut rapatrier ses 3 enfants chez mon oncle qui ( apparemment joue le samaritain ) accepterait de les recevoir !!!!

Elle vit sur place, fait le minimum de ménage et reçoit son copain chez mon oncle qui les " nourrit " tous les soirs !!!!

Le copain de cette dernière influence mon oncle pour qu'il lui laisse sa maison ( notre héritage !!!! ) sachant que nous avons des biens en commun avec mon oncle, maison de mes grands parents et de leur fille, célibataire sans enfants, que nous n'avons pas encore hérité ????? !!!

Que faire pour contester ce testament ( s'il fait un testament à notre insu ) s'il venait à décéder ?????

Quel est notre recours ?????

Pouvons nous plaider la naïveté, et abus de pouvoir ?

J'aimerais avoir des conseils d'un professionnel un immense merci !!!!

Par **Visiteur**, le **25/05/2016** à **13:33**

Bonjour,

Je ne suis pas professionnel, mais si cela peut vous être utile...

<http://infoetsavoir.com/abus-de-faiblesse-comment-les-denoncer-aux-autorites>

Par **jos38**, le **25/05/2016** à **13:39**

bonjour. il faudrait que votre oncle vienne habiter chez vous et que vous le fassiez mettre sous tutelle

Par **morobar**, le **25/05/2016** à **14:11**

Bonsoir,

Pour le droit italien, prière d'exposer votre situation sur un site juridique italien.

Vous ne trouverez ici que des bénévoles discourant sur le droit français outre quelques connaisseurs du droit de la route suisse, car frontaliers.

Par **antartica**, le **25/05/2016** à **15:36**

J'aimerais le mettre sous tutelle mais d'après le notaire ( italien ) pour ce faire il faut vivre sur place et ce n'est pas mon cas

Merci pour le lien et les réponses apportées

J'aimerais exposer mon problème dans un forum italien mais le problème est que je ne parle pas la langue

bien cordialement

Par **morobar**, le **25/05/2016** à **17:39**

Mais nous ne pratiquons pas le droit italien pas plus que les usages en Papouasie extérieure. Le notaire italien vous a répondu, vous devez contacter un avocat franco-italien.

Comment: avec un item comme "avocat franco-italien" dans un moteur de recherche, vous en aurez toute une collection.

De préférence un avocat qui exerce dans le droit familial/immobilier plutôt que dans le droit des affaires internationales.